

me Baudryes 2

juillet 1978

LE CHIZEROT



Paysan d'Uchizy au mariage de sa fille

1824

BULLETIN MUNICIPAL

création du jumelage
franco-allemand

BULLETIN MUNICIPAL

N° 2

SOMMAIRE -

1) Budget communal 1978	Pages 2 à 4
2) Club du 3ème Age	Page 5
3) Divers	Pages 6 à 7
- Départ	
- Téléphone	
- Retrait d'argent	
- Incendie	
- Défense contre la grêle.	
4) Ecoles	Page 8
5) Jumelage	Pages 9 et 9 bis
6) Histoire ancienne	Page 10
7) Lu pour vous	Pages 11 à 13
- Chasse	
- La rage	
- Protection des animaux	
- Cafés-restaurants	
- Aide à domicile	
- Exonération fiscale	
- Le maintien à domicile	
8) Renseignements administratifs	Pages 14 à 15

ooo

ooo

ooo

B U D G E T C O M M U N A L 1 9 7 8

Section FONCTIONNEMENT -

Recettes	493.273,51
Dépenses	493.273,51

- / -

Détail : RECETTES :

Chapître 70 - Produits de l'exploitation	:	1,12 %
Droits de pesage)		
Taxe ordures ménagères)		
Chapître 71 - Produits domaniaux	:	17,21 %
Pâturage)		
Location chasse)		
Location immeuble)		
Droits de voirie)		
Concessions cimetièrre)		
Chapître 72 - Produits financiers	:	0,01 %
Revenus titres.		
Chapître 73 - Recouvrement	:	2,36 %
pour canalisations d'eau)		
pour chauffage)		
taxes d'affouage)		
Elections)		
loi Barangé)		
Chapître 74 - Taxe sur les salaires	:	30,02 %
Chapître 75 - Impôts indirectes	:	1,64 %
Chapître 77 - Contributions directes	:	47,64 %
		<hr/>
		100,00 %

- Budget 1978 (suite)

Détail : DEPENSES :

Chapître 60 - Denrées et fournitures	:	6,39 %
Alimentation 3ème âge))	
Carburants))	
Combustibles))	
Produits d'entretien))	
Fournitures scolaires))	
Chapître 61 - Frais de personnel	:	32,93 %
Rémunération du personnel))	
Charges sociales))	
Chapître 62 - Impôts et taxes	:	7,10 %
Impôts fonciers		
Chapître 63 - Travaux	:	14,32 %
Entretien des bâtiments))	
Entretien voirie))	
Entretien matériel))	
E.D.F.))	
Primes d'assurances))	
Chapître 64 - Participation et contingents ...	:	7,19 %
Aide sociale))	
Cotisations municipales))	
Service incendie))	
Charges intercommunales))	
Chapître 65 - Allocations - Subventions	:	2,95 %
Bourses et prix))	
Subventions))	
Taxe sur les spectacles))	
Portions de foin))	
Chapître 66 - Frais de gestion générale	:	7,01 %
Fêtes et cérémonie))	
Impressions - documentation))	
Frais P.T.T.))	
Indemnités de fonction))	
Chapître 67 - Frais financiers	:	9,31 %
Intérêts		
Chapître 83 - Prélèvement pour dépenses	:	12,80 %
d'investissement.		
		<hr/>
		100,00 %

H.J.

- Budget 1978 (suite)

Section d'INVESTISSEMENT -

Recettes	:	115.461,07
Dépenses	:	115.461,07

- / -

Recettes :

- Prélèvement sur recettes ordinaires :	54,10 %
- Fonds d'équipement et emprunts :	45,90 %

Dépenses :

- Remboursements d'emprunts	:	54,10 %
- Achat photocopieuse	:	2,60 %
- Travaux de voirie	:	43,30 %

100,00 %

CLUB du 3ème AGE

- // -

Après 9 mois d'activité, notre Club du 3ème âge présente un bilan positif. Il a permis à nos amis de se rencontrer chaque mois au cours de réunion leur offrant un goûter et des divertissements : conversation, jeux de société, spectacle de tambourinaire, concert de flûtes par les élèves de Monsieur MOREL avec la chorale des enfants de l'école primaire.

Le 23 Avril, nos anciens se retrouvaient au Restaurant ECHALIER pour le repas de leur club, dans une ambiance très sympathique : chansons et histoires se sont succédées à vive cadence et ce n'est qu'à regret que s'est faite la séparation, surpris par l'heure tardive.

Pour la dernière réunion de l'année, nous avons organisé un voyage qui nous a fait redécouvrir le Beaujolais et ses montagnes couvertes de genêts.

Nous nous retrouverons tout de même cet été, le jour de la fête d'UCHIZY, le dimanche 6 Août, pour l'exposition-vente des ouvrages réalisés par les membres du Club.

Venez nombreux les encourager.

Rendez-vous à tous le mercredi 6 Septembre pour une nouvelle année de réunions sous le signe de l'amitié.

La Présidente :

Anne-Marie DAVOUST

D I V E R S

Téléphone pour les personnes âgées -

Les personnes âgées de + de 65 ans, ou les couples dont l'un des conjoints a + de 65 ans, vivant seuls et attributaires du F.N.S. sont exonérés du paiement des frais forfaitaires d'accès au réseau applicables aux ligues d'abonnement téléphoniques nouvelles.

Une priorité est attribuée aux demandes d'abonnement formulées par des personnes âgées de + de 80 ans, ou des couples dont l'un des conjoints a + de 80 ans, vivant seuls.

- / -

Réseau de téléalarme -

Dans quelques mois, vraisemblablement en 1979, un réseau d'alarme pourra, sur demande, être installé au domicile des personnes âgées en vue d'accroître leur sécurité.

- / -

Retirer de l'argent -

Depuis le 16.01.1978, le montant maximum des retraits à vue, effectués aux guichets des P.T.T., a été porté de 1.500,00 F à 2.000,00 F.

- / -

Départ -

Madame DAVOUST Anne-Marie, conseillère municipale depuis le 20.3.1977, nous quitte pour la Seine-et-Marne (La Ferté sous Jouarre).

Madame DAVOUST faisait partie de la Commission des Oeuvres sociales et s'occupait avec compétence du Club du 3ème âge dont elle était la présidente.

Sa gentillesse et son dévouement au sein du conseil municipal resteront dans les bons souvenirs de ceux ou de celles qui l'ont appréciée,

Nous lui souhaitons d'agréables années en Seine-et-Marne.

.../...

H.J.

Incendie -

Plusieurs sinistres ont eu lieu cet hiver. Selon le rapport du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, ces sinistres seraient la conséquence des cheminées non ramonées.

Chaque année des ramoneurs passent à UCHIZY afin de nettoyer les cheminées.

Ceux qui voudraient utiliser leurs services, peuvent se faire inscrire en Mairie aux heures des permanences.

Nous donnons, à toutes fins, ci-après, la liste des personnes où sont entreposés des extincteurs destinés à être utilisés en cas de besoin.

- "Le Château" : Magasin des pompes
Mairie
Ecole
Salle de réunions
- "En Grenaud" : ROY René
- Rue du Puits : BUCHILLET Léon
- Rue du Pilory : GUDEFIN Daniel
- "Le Quart Mallet" : THEVENARD Roger
- Rue Girard : BUIRET Auguste
- "En Corcelles" : CORNU Henri
- Rue Maréchal : PERRUSSET Jacques
- "Quart Guerbet" : MARPAUD Roger
- "Le Port" : COULON Noël

- / -

Défense contre la grêle -

Artificiers : LARGE Jules Rue du Puits
BUCHILLET Léon " "

E C O L E S

Evolution des effectifs scolaires depuis 1969 -

Années	Classe enfantine	Classes primaires	Total	Observations
1969/1970	40	64	104	Création de la classe enfantine.
1970/1971	39	57	86	
1971/1972	24	62	86	Création d'une classe primaire.
1972/1973	20	71	91	
1973/1974	24	67	91	
1974/1975	27	64	91	
1975/1976	25	50	75	
1976/1977	25	41	66	Suppression d'une classe primaire
1977/1978	26	37	63	
1978/1979	26	36	62	Prévisions.

De l'étude de ce tableau on peut tirer les enseignements suivants :

- D'abord, la classe enfantine depuis 1971 se maintient avec un effectif supérieur, en général, à 25. Il semble qu'il ne doive pas diminuer sensiblement quoiqu'il soit difficile de faire des prévisions à longue échéance puisque les enfants rentrent à l'école à 2 ans.

- L'effectif primaire doit se stabiliser après une baisse régulière depuis 1972. Les entrées au cours préparatoire équilibrent les sorties vers la 6ème.

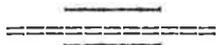
Entrées en 6ème :

BELLASI Laurence, BERTOLINI Pascal, BERTRAND Corinne, BUGAUD Isabelle, LARDY Alexandre, SIMON Franck, TALMARD Aline.

Madame MICHAUD Yvette

J U M E L A G E

UCHIZY - HARTHAUSEN



Après une longue période de préparation, le jumelage entre " UCHIZY et HARTHAUSEN " est devenu une réalité officielle le 14 Mai 1978, jour de la Pentecôte. Le nombre des participants ainsi que l'ambiance amicale qui régna à cette occasion ont laissé espérer qu'au-delà de l'incompréhension et des souvenirs, de nouveaux liens allaient se créer permettant à tous, et en particulier aux jeunes, de préparer un avenir plus serein dans le cadre d'une EUROPE enfin unie.

Pendant 2 ans $\frac{1}{2}$, plusieurs personnes d'UCHIZY, dont de nombreux conseillers municipaux, ont multiplié les contacts avec leurs homologues de HARTHAUSEN afin de juger de l'intérêt d'un jumelage pour un petit village comme le nôtre. C'est ainsi que plusieurs rencontres ont eu lieu dans les deux pays, montrant à chaque fois les avantages que ce rapprochement pouvait apporter dans tous les domaines, professionnel, culturel et sportif entre autres. Encouragés par ces premiers résultats, le Conseil Municipal décida alors d'officialiser le jumelage en faisant participer tous les habitants d'UCHIZY. Il y eut donc plusieurs réunions d'information qui furent suivies par de nombreuses personnes désireuses d'apporter leur aide. A l'occasion d'une de ces réunions, un comité d'organisation, élargi au maximum, fut constitué, comprenant quelques conseillers municipaux, un représentant de chaque société active de la Commune, des commerçants, des sympathisants et surtout de nombreux jeunes prêts à apporter leur enthousiasme à la réussite du jumelage.

Le bureau de ce comité fut alors élu :

- Président : Mr. PERNOT Guy
- Vice-Présidente : Mme PRADIER Danielle
- Secrétaire : Mr. MICHAUD André
- Secrétaire-adjointe : Mme BELLASI Annie
- Trésorier : Mr. VERNET Maurice
- Trésorier-adjoint : Mr. CORNU Bernard
- Membres : Mme CORNU Héléne, Mr. JOSSERAND Hippolyte, Mr. POURRET Louis.

Le premier travail de ce comité fut de préparer les cérémonies officielles prévues pour le jour de la Pentecôte.

.../...

Malgré un temps incertain, cette fête fut un grand succès. En effet, l'hébergement de toute la délégation Allemande aussi bien que le déroulement des diverses manifestations furent des réussites grâce à l'aide ou à la présence de très nombreux Chizerots.

Il faut cependant considérer ce premier résultat, très encourageant, comme un point de départ et préparer l'avenir dès maintenant en prévoyant des rencontres moins officielles mais peut-être plus fructueuses dans le cadre d'activités choisies par le Comité suivant les désirs de tous.

La cérémonie officielle à HARTHAUSEN, fixée aux 9, 10 et 11 Septembre prochain, permettra à une soixantaine de Chizerots de se rendre en ALLEMAGNE. Il faut espérer qu'elle donnera lieu également à des conversations avec nos amis Allemands pour que, dès le printemps prochain, des rencontres amicales soient organisées entre les associations et les jeunes, scolaires ou non, des deux pays.

Le comité de jumelage, qui reçoit déjà une aide financière de la part d'organismes départementaux, aura donc un rôle très important à jouer pour que la démonstration d'amitié faite à la Pentecôte se poursuive avec l'aide de tous les habitants d'UCHIZY dont les idées, voire les critiques "constructives" seront toujours les bienvenues.

Guy PERNOT

CONCOURS de DIAPOSITIVES

Dans le cadre du jumelage avec HARTHAUSEN, l'ORTSKARTELL HARTHAUSEN (fédération des sociétés d'HARTHAUSEN) organise un concours de diapositives dont les premiers prix sont un séjour de 15 jours en Provence, un week-end à HARTHAUSEN.

Il comporte trois catégories :

- 1°) diapositives à sujet artistique,
- 2°) diapositives à sujet humoristique,
- 3°) diapositives ayant comme sujet UCHIZY ou ses environs.

L'engagement est de 5 francs par diapositive envoyée. Le règlement complet est déposé chez les commerçants et en Mairie.

Nous vous invitons vivement à participer à ce concours, le montant total des prix est de 6.000 francs.

Madame MICHAUD Yvette.

H I S T O I R E A N C I E N N E

-//-

UCHIZY et la REGION

En 197 avant Jésus-Christ : bataille dans la région de SEPTIME SEVERE contre ALBAIN, et venue d'une colonie d'Illyriens et de Panoniens, ancêtres des Chizerots (Monnier du Jura 1824).

En 1347 / 48, la peste noire venant d'ASIE, envahie les habitants de la Vallée de la Saône.

En 1437, fin de la guerre de 100 ans. Le Connétable DUGUESCLIN chasse les brigands qui ravageaient la région et passe à TOURNUS à cette occasion.

En 1487, sentence, qui adjuge aux habitants d'UCHIZY les terrains d'Outre-Saône convoités par les gens d'ARBIGNY.

En 1567, prise du château d'UCHIZY par le Comte de CRUZILLE. Les troupes d'un sieur LAGRANGE se livrent à des actes de pillage de notre Commune. Les Chizerots résistent mais finalement sont expulsés du village et vont se retrancher dans une île de la Saône avec leurs biens.

En 1647, tracé dans la forme actuelle des propriétés communales en territoire d'ARBIGNY, soit : 160 hectares.

En 1787, les habitants de la paroisse d'UCHIZY acceptent que leur propriété située de l'autre côté de la Saône soit défrichée et mise en état de pré.

En 1857, les communaux d'outre-Saône sont mis en réserve pendant 5 ans pour la vente de l'herbe au profit de la Caisse communale pour payer la construction du pont sur la Saône.

En 1867, 130 hectares des propriétés communales outre-Saône sont mis en réserve pendant 5 ans au profit de la Caisse municipale pour la construction des maisons d'écoles, la gratuité de l'enseignement primaire et la suppression du péage du pont sur la Saône.

L U

P O U R

V O U S . . .

=====
=====

Chasse -

Les nouveaux candidats au permis de chasser (campagne 78/79) doivent établir un dossier avant le 31.01.1978 en vue de subir l'examen de chasser. Nul ne peut être admis à prendre part à l'examen, s'il n'a 15 ans au 31.03. de l'année de l'examen.

La Rage -

Le département de Saône-et-Loire est déclaré atteint par la rage. En conséquence, la circulation des chiens non vaccinés contre la rage est interdite. Les chats, même vaccinés, doivent être enfermés.

Ces animaux errants devront être capturés, transportés en fourrière chez : "Louis TALMARD, président de la Société de chasse, En Quentin, à UCHIZY / Téléphone : 51.09.71".

Protection des animaux -

Il est interdit d'exercer abusivement des mauvais traitements envers les animaux domestiques. Les chiens de garde, notamment, ne doivent être attachés qu'à l'aide d'une chaîne coulissante sur un câble horizontal ou, en cas d'impossibilité, par une chaîne reliée sur un point d'attache fixe et dont la longueur ne saurait être inférieure à 2 mètres.

Cafés - Restaurants -

Ces établissements devront être fermés au plus tard à 1 heure du matin.

Toutefois, ils pourront être ouverts la nuit entière à savoir :

- du 13 au 14.07 et du 14 au 15.07.
- du 24 au 25.12 et du 25 au 26.12.
- du 31 au 1.01 et du 1 au 2.01.

.../...

H.J.

Aide à domicile pour les personnes

du 3ème Age

L'association d'aide et de soins à domicile de TOURNUS est à votre disposition.

Sous certaines conditions, vous pourrez bénéficier du concours d'une aide ménagère qui se chargera de différentes tâches, telles que courses, préparation des repas, entretien du chauffage, du logement ...

Sont principalement affectées à notre Commune :

- Madame CHEVIEUX Raymonde
et
 - Madame RHETY Rolande
- de TOURNUS.

Bureau des permanences :

Au Palais de Justice de TOURNUS

Mardi de 14 heures à 16 heures

Jeudi de 9 h 30 à 11 h 30.

Exonérations fiscales -

Les contribuables titulaires de pensions ou retraites sont autorisés à pratiquer un abattement de 10 % de ces revenus, mais cet abattement ne peut excéder 5.000,00 F en 1978.

Les personnes titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité sont dégrevées totalement de la contribution mobilière et celles qui ne sont pas assujetties à l'impôt sur le revenu en sont dégrevées partiellement.

Les personnes âgées de 65 ans et plus, peuvent être dégrevées en totalité ou partiellement.

- de la contribution foncière des propriétés bâties
- de l'impôt sur le revenu
- de la taxe de la chambre des métiers
- de la patente
- de la taxe sur les appareils de radiodiffusion et de télévision
- des cotisations d'employeur à la Sécurité Sociale pour employée de maison ou tierce personne.

Le maintien à domicile -

a) Une allocation de logement est versée aux personnes âgées afin qu'elles ne supportent pas des dépenses logement trop importantes au moment où leurs ressources diminuent.

Elle est accordée sous conditions de ressources au-delà de 65 ans.

b) L'aide pour l'amélioration de l'habitat. Cette action est financée par les Caisses de Retraite, par l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et par l'Etat.

c) L'aide ménagère à domicile.

- L'obligation alimentaire réclamée aux enfants est supprimée.

- L'aide ménagère est organisée par les bureaux d'action sociale ou par des associations privées. Elle est prise en charge par les Collectivités publiques ou par les caisses de retraite.

.../...

H.J.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Comment obtenir

Pièces désirées	où s'adresser	Renseignements à fournir	coût
Extrait de naissance	Mairie du lieu de naissance.	Indiquer la date de naissance. Nom et prénoms + timbre pour la réponse.	gratuit
Extrait de mariage	Mairie du lieu de mariage.	Date du mariage. Nom et prénoms + timbre pour la réponse.	gratuit
Extrait de décès	Mairie du lieu de décès.	Date du décès, Nom et prénoms + timbre pour la réponse.	gratuit
Bulletin de décès	Mairie du lieu du décès ou du dernier domicile.	Date du décès. Nom et prénoms.	gratuit
Fiche d'état-civil	Mairie du domicile.	Présentation du livret de famille.	gratuit
Livret de famille (duplicata)	Mairie du lieu du mariage.		gratuit
Carte nationale d'identité. Validité 10 ans	Mairie du lieu de domicile	2 photos 1 timbre fiscal à 18,00 F 1 extrait de naissance ou fiche d'état-civil ou livret de famille.	

.../...

H.J.

Pièces désirées	où s'adresser	Renseignements à fournir	coût
Carte d'électeur	Mairie du domicile. Inscription sur la liste électorale chaque année entre le 1.09 au 31.12.	Avoir 18 ans. Livret de famille ou extrait de naissance.	
Passeport Validité : 5 ans	Préfecture après visa du Maire.	Carte d'identité. 2 photos. Extrait de naissance ou livret de famille. 1 timbre fiscal à 10,00 F.	
Autorisation de sortie du territoire	A la Mairie	Doit être demandée par le père ou la mère du mineur.	gratuit
Certificat de nationalité	Greffe du tribunal d'instance du lieu de naissance.	Livret de famille ou extrait de naissance. Pièce prouvant la nationalité Française.	gratuit 32,50F
Copie conforme	Mairie	Présenter l'original de la pièce à certifier	gratuit
Concessions du cimetière	Mairie	30 ans Perpétuelle	300,00f 1.000,00F + les droits d'enregistrement.

o
o o

